

# PV de SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Mars 2021

-----

L'an deux mil vingt et un, le 19 février, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des fêtes, sur convocation régulière adressée à ses membres le 12 février 2021 par Monsieur Frédéric BIVERT, son Maire en exercice.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL – M VINCENT - Mme MINARD – Mrs SIRIEIX - BRAZ – MICHOUX - BESSE – VERNIENGEAL - TRONCHE - COUDERT - Mme BRAULT – M BUSSIERE – Mme DESOUBRY.

Absents excusés : M BOUILHAC (a donné procuration à M MICHOUX)

La séance est ouverte ce vendredi 19 mars 2021 à 20 h, sous la présidence de son maire en exercice, M. Frédéric BIVERT. Conformément à la convocation cette séance se déroule sans public aux vues des conditions sanitaires.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Monsieur le Maire demande la possibilité de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la contractualisation avec le département : cette proposition est approuvée.

Il est proposé ensuite de désigner les secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sont désignées : M MICHOUX et M TRONCHE**

Monsieur le Maire demande si les élus ont des observations à faire sur le compte-rendu du précédent conseil municipal. M BUSSIERE et M BRAZ font mention du fait d'avoir reçu 2 comptes-rendus. Monsieur BRAZ demande que les procès-verbaux soient signés par les élus et qu'ils figurent dans le registre des PV pour éviter qu'il soit ajouté des délibérations qui n'y figureraient pas au préalable n'ayant aucune confiance. Monsieur le Maire lui répond que les PV n'ont pas obligation d'être signé : Monsieur BRAZ dit que c'est la loi et Monsieur le Maire lui demande de fournir le texte. Monsieur BUSSIERE demande que le dernier compte-rendu soit lu intégralement : Monsieur le Maire le relit : il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de ses décisions prises en vertu de ses délégations, à savoir :

- Est accepté l'indemnité de 1 200 euros versé par l'assureur dans le cadre de l'assistance juridique du dossier du Tribunal administratif et est remboursé le trop-perçu de 900 euros.
- Est attribué la concession N°198 pour une durée de 50 ans au prix de 250 euros
- Est attribué la case N°1 du colombarium pour une durée de 50 ans au prix de 450 euros

Monsieur le Maire demande aux élus présents de respecter leur devoir de réserve concernant les discussions réalisées pendant le conseil et informe de son absence pour raisons de santé pendant 15 jours à partir du 1<sup>er</sup> avril. Madame VIGNAL assurera l'intérim.

Monsieur le Maire présente les différents projets soumis au vote sous forme de power point :

## ☉ QUESTION N° 1 : Création d'une cuisine scolaire et demande de subvention

Monsieur le Maire présente la création d'une cuisine-restaurant scolaire sous forme d'esquisses afin de créer les dossiers pour une demande de subventions. Il précise que ces dessins sont amenés à évoluer lors du projet définitif et qu'ils ont été réalisés en 3 semaines pour finaliser le dossier de demande de subvention.

Le bâtiment a pour vocation la distribution des repas. C'est une excroissance dont la forme est approuvée par l'ABF (Enduit Beige-bois couleur rouge rosé). Il fait la description du projet réalisé par les équipes de la Maîtrise d'œuvre.

Monsieur MICHOUX demande si les subventions sont amenées à baisser si le budget est moindre.

Réponse : Oui, il s'agit de 32 % de la dépense réalisée.

Monsieur BUSSIERE demande si le mobilier et les équipements de cuisine sont intégrés.

Monsieur Le Maire précise que les équipements ne sont pas subventionnables et qu'ils sont intégrés au montant global de l'opération. Le Mobilier existant sera récupéré et reposé par les équipes municipales. En outre, il est mentionné que le prix au m<sup>2</sup> du projet est de 1800 euros.

Monsieur BRAZ pense que le montant de 315 900 € H.T. est démesuré.

Monsieur BESSE trouve le projet trop ambitieux et souhaite le reprendre collectivement. Il précise que l'on risque de plomber notre endettement pendant 5 ans et de ne plus pouvoir investir.

Monsieur le Maire répond que cela correspond à un besoin d'après une étude préalable

Monsieur BRAZ ne souhaite pas voter ce projet tout en ajoutant que nous avons une cantine de qualité et qu'il ne souhaite pas une « cantine de quantité ». Il traite Monsieur le Maire de menteur et n'a pas confiance en lui.

Monsieur le Maire explique que cette cantine n'est pas aux normes et fonctionnelle et donne comme exemple que les instituteurs sont obligés de manger dans la cuisine et non dans le réfectoire.

Monsieur TRONCHE s'interroge sur le fait que ce projet ait été travaillé en commission travaux et qu'il soit remis en question par les personnes qui y siègent.

Monsieur BESSE précise qu'il était absent le jour de cette commission.

Monsieur le Maire déclare que la cantine est parfaite mais qu'elle n'est pas aux normes. De plus, il y a des surfaces réglementaires à respecter s'intégrant dans un ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie.

Monsieur BESSE ajoute qu'il est d'accord pour faire une extension et que l'on peut faire malgré tout la demande de subventions.

Monsieur BUSSIERE demande que soit présenté un autre projet moins couteux.

Monsieur le Maire précise que nous en sommes à la phase avant-projet sommaire, que rien n'est définitif. Il précise également qu'une solution d'achat des matériels techniques peut-être réalisé par la commune en direct pour réaliser des économies supplémentaires, ce point ayant été validé par la maîtrise d'œuvre.

Madame MINARD précise que les AVS mangent avec les enfants, que le projet est nécessaire mais qu'il doit être revu à la baisse. Elle demande une suspension de séance à l'issue de laquelle, elle demande que le projet soit reporté d'un an et que son montant soit revu à la baisse.

## ◎ **QUESTION N° 2 : Extension du cimetière et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose le projet et son historique (les Liginiacais souhaitent 1 extension du cimetière à proximité de l'existant). Il explique qu'une étude hydrologique est en cours.

Monsieur BUSSIERE demande ce qui se passera si les résultats de l'étude ne sont pas bons : Monsieur Le Maire répond que le projet s'arrêtera.

Monsieur BUSSIERE demande si un WC public sera intégré au projet : Monsieur le maire répond que ce point sera traité en fin de séance.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ce projet et son plan de financement :

Contractualisation 2021-2023	16 434,23 €
Fonds libres et / ou Emprunt	49 302.69 €
TOTAL H.T.	65 736.92 €

→ **Vote = 15 pour,**

© **QUESTION N° 3 : Travaux de voirie 2021 et demande de subvention**

Le conseil départemental octroie à la commune une dotation de 11 334 euros tous les ans pour l'entretien des routes. Cette dernière n'a pas été utilisée en 2020, nous la récupérerons pour réaliser la refonte de la route de MANZAC. Elle s'ajoutera à la subvention du même montant pour 2021.

Messieurs BRAZ et BUSSIERE demandent que la route de MANZAGOL (VC 17) soit réalisée aussi, elle était budgétée par l'ancienne mandature.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le projet de réfection de la VC 5 à Manzac et son plan de financement :

Dotation voirie 2020 et 2021	22 668,00 €
Fonds libres et / ou Emprunt	39 945.66 €
TOTAL H.T.	62 613.66 €

→ **Vote = 15 pour,**

© **QUESTION N° 4 : Reprise du Port du Maury et demande de Subvention**

Monsieur le Maire présente le projet de reprise de l'accès au Port par la construction d'une bande de 3 mètres de large avec 250 m3 de cailloux sur le domaine concéder à EDF pour éviter de passer par la parcelle A140.

Monsieur BUSSIERE demande si la commune est en possession d'un document l'autorisant à installer le port à cet endroit : Monsieur le Maire répond qu'il a tous les documents nécessaires en sa possession. Les travaux de reprise ne débiteront que lorsque la convention avec EDF actualisée sera reçue. Il précise que EDF va nous aider sur le financement du WC PMR à hauteur de 2000 euros.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ce projet et son plan de financement :

Contractualisation 2021-2023	1 250,00 €
Fonds libres et / ou Emprunt	3 750,00 €
TOTAL H.T.	5 000,00 €

→ **Vote : 13 pour, 2 contre**

© **QUESTION N° 5 : Mise aux normes électriques du Restaurant du Maury et demande de subvention**

Monsieur le Maire présente les travaux nécessaires à cette mise aux normes et précise que le budget a été travaillé de façon à être le plus faible possible.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ce projet et son plan de financement :

Contractualisation 2021-2023	1 140,31 €
Fonds libres et / ou Emprunt	3 420.93 €
TOTAL H.T.	4 561.24 €

→ **Vote = 15 pour,**

© **QUESTION N° 6 : PAB 2<sup>ème</sup> tranche et demande de subvention**

Monsieur le Maire présente le projet de la deuxième tranche du PAB des abords de la mairie.

Monsieur SIRIEIX propose de réduire les places de parking pour reporter l'économie sur la 3<sup>ème</sup> tranche et réaliser les 2 tranches en même temps.

Monsieur le Maire répond que ces places sont nécessaires lors des différentes cérémonies et viendraient à manquer dans l'éventualité de la reprise du cabinet médical. De plus cette place est le point de départ des circuits VTT : il ya adonc des voitures qui stationnent.

Messieurs BRAZ et BUSSIÈRE déclarent que ce projet n'est pas nécessaire et que l'entretien des routes est plus important pour les Liginiacois ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ce projet et son plan de financement :

Contractualisation 2021-2023	37 500,00 €
Fonds libres et / ou Emprunt	96 117.25 €
TOTAL H.T.	133 617.25 €

→ **Vote = 13 pour, 2 contre**

◎ **QUESTION N° 7 : Contrat de solidarité communale CSC 2021-2023**

Monsieur le Maire présente le contrat de solidarité communale 2021-2023 proposé par le Conseil Départemental et les différentes subventions qu'il contient. Il propose à l'Assemblée de valider ce contrat et de l'autoriser à le signer

Messieurs BRAZ et BUSSIÈRE demandent à quoi correspondent les travaux de la Marpa : Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de travaux d'entretien intérieur : sol des salles de bains, remplacement des plaques électriques des kitchenettes...

→ **Vote = 15 pour,**

◆ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.